



**Compteurs d'eau froide  
SCHLUMBERGER modèle TU1M20  
classe C (position horizontale)  
classe B (autres positions)**

---

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANTS :**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 9, rue Ampère - 71031 Mâcon - France  
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 11, boulevard Pasteur - 67500 Haguenau - France  
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Strada Valcossera, 16 - 14100 Asti - Italie  
ALLMESS SCHLUMBERGER - Postfach 1161 D - 23751 Oldenburg in Holstein - Allemagne  
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Vial Norte 5 - 08170 Montornès del Vallès, Barcelona - Espagne

**DEMANDEUR :**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 50, avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge - France

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat n° 97.00.382.007.0 du 3 décembre 1997 (1) déjà complété par les certificats n° 97.00.382.008.0 du 29 décembre 1997 (2) et n° 98.00.382.005.0 du 30 avril 1998 (3).

**CARACTERISTIQUES :**

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER modèle TU1M20 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles TU1M approuvés par les certificats précités par les caractéristiques suivantes :

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| Débit nominal    | 2,5 m <sup>3</sup> /h  |
| Diamètre nominal | 20 mm                  |
| Longueur maximum | 190 mm                 |
| Volume cyclique  | 64,977 cm <sup>3</sup> |

Les autres caractéristiques sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Toutes les inscriptions réglementaires figurent sur la platine intermédiaire et la coiffe de l'instrument, à l'exception des flèches indiquant le sens d'écoulement de l'eau qui apparaissent sur la bêche.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est inchangé.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER modèle TU1M20 sont vérifiés en position horizontale et doivent respecter les erreurs maximales tolérées de la classe C.

**DEPOT DE MODELE :**

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez les fabricants.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 décembre 2007.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, mars 1998, page 49
- (2) Revue de métrologie, mars 1998, page 53
- (3) Revue de métrologie, septembre 1998, page 451